



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 30 MARS 2022

Etaient présents : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, ~~BRUN Christian~~, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, ~~KORDJANI Anissa~~, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, ~~SOUSTELLE Marie-Claude~~, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

	Karine MONTENEZ	à	Norbert JOUVERT
	Christian BRUN	à	Anne-Claire
DUMAS	Marie-Claude SOUSTELLE	à	Hubert DUMAS
	Céline ABEILLON	à	Joseph PEREZ
	Anissa KORDJANI	à	Sébastien
MIGLIORE			

Absents : BOUIX Ludovic, LAHONDES Amandine, BLANCHARD Françoise

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, souhaite revenir sur les rendez-vous écoulés depuis la dernière séance du conseil municipal.

1 - suite à la parution de l'article de Marianne sur la situation économique de la commune, les services de l'Etat se sont mobilisés. Madame la Préfète s'est déplacée et la situation du devenir du PRAE Humphry Davy a été évoquée. Mardi 5 avril prochain, une nouvelle rencontre est organisée avec les services préfectoraux au sujet de 5 demandes d'entreprises. Une intervention financière dans le cadre des « Fonds Friches » est en cours pour la dépollution des terrains

2 - l'Essor Cévenol a repris ses activités et son traditionnel vernissage.

3 - Un rassemblement pour la Paix en Ukraine a été organisé le 5 mars dernier. La commune accueille 9 personnes arrivées le 12 mars. Elle en avait fait de même durant les conflits du Kosovo et de la Syrie

4 - Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, deux initiatives ont été portées. Elles ont remporté un vif succès, démontrant ainsi, une volonté forte pour l'égalité des droits entre les Hommes et les Femmes.

5 - Une rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet s'est tenue afin d'examiner les dossiers présentés au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux



6 - Une réunion cantonale, en présence de Madame la Présidente du Conseil Départemental, a réuni les maires du canton. Un point a été fait sur les demandes de chaque commune. Il en a été de même lors de la visite de Monsieur le Sénateur BOUAD.

7 - L'édition 2022 du Cabaret de Champclauson a remporté un vif succès. De nombreuses activités culturelles sont proposées.

8 - Les cérémonies commémoratives du 19 mars ont repris lors organisations habituelles

9 - La grande lessive, un atelier de création artistique en cœur de ville, a rassemblé, le 24 mars dernier, les associations, les scolaires et les structures

10 - COVID, l'épidémie semble repartir d'où l'importance de maintenir les « gestes barrières »

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 23 février 2022

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose l'ajout de 2 questions à l'ordre du jour de la séance. Il les énumère.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

I - Comptes Administratifs 2021 de la ville et du budget « opérations de lotissement »

Madame BALDIT, a l'aide d'un support projeté, revient sur la situation financière de la commune sur l'année 2021. Le compte administratif est le premier acte budgétaire obligatoire. Elle en rappelle la teneur et revient sur les principes budgétaires et le calendrier

Compte administratif de la ville

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	5 173 699.59 €	6 948 618.30 €	1 738 464.08 €	2 514 128.72 €	6 912 163.67 €	9 462 747.02 €
Résultat de l'exercice		1 774 918.71 €		775 664.64 €		2 550 583.35 €
Report année N-1		1 114 319.25 €	-1 460 179.66 €		-345 860.42 €	
Résultat de clôture		2 889 237.95 €	-684 515.02 €			2 204 722.93 €

Compte administratif du budget annexe « Opérations de Lotissement »

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de						

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.



l'exercice					
Résultat de l'exercice					
Report année N-1		3 763.48 €	- 344 603.33 €		
Résultat de clôture		3 763.48 €	- 349 857.33 €		- 346 093.85 €

Madame BALDIT demande à Monsieur le Maire de quitter la salle et procède au vote de chacun des comptes administratifs.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II – Comptes de gestion de la ville et du budget « opération de lotissement »

Madame BALDIT explique qu'il s'agit de la tenue des comptes N-1 de la ville par le Trésorier. Ces comptes, identiques et conformes aux comptes administratifs 2021, doivent faire l'objet d'une validation de l'assemblée délibérante

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III – Affectation des comptes de résultats pour la ville et pour le budget « opérations de lotissement »

Madame BALDIT explique qu'il s'agit des résultats constatés, à la clôture de l'exercice, aux comptes administratifs.

Pour la ville

	Résultat réalisé sur l'exercice 2021	Résultats reporté exercice 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	0	-344 603.33	-349 857.33
Fonctionnement	0	3 763.48 €	3 763.48

Les résultats sont affectés au budget primitif 2022 de la ville

En section d'investissement, en affectation réserve au 1068 : 684 515.02 €

En section de fonctionnement, en recette à l'article 002 : 2 204 722.93 €

Pour le budget « opérations de lotissement »

	Résultat réalisé sur l'exercice 2021	Résultats reporté exercice 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	+ 775 664.64 €	- 1 460 179.66	- 684 515.02 €
Fonctionnement	1 774 918.71 €	1 114 319.24 €	+ 2 889 237.95

Les résultats seront affectés au budget primitif 2022 :

En section d'investissement :

Compte 001 : - 349 857.33 €

En section de fonctionnement :

Recettes à l'article 002 : 3 763.48 € €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



IV – Vote des taux d'imposition 2022

Madame BALDIT propose de fixer les taux d'imposition dits de « ménage ». Elle propose, comme depuis 1995, de ne pas les augmenter. Elle précise que seules les bases, revalorisées annuellement par l'Etat augmentent. Pour 2022 elles sont fixées à 3 270 000 € pour la taxe foncière et à 14 300 € pour le foncier non-bâti.

Madame BALDIT propose de maintenir les taux à :

Foncier bâti 54.19 % (part du département 24.65 % - part communale 29.54 %)

Foncier non-bâti : 79.27 %

Monsieur le Maire se félicite du maintien des taux depuis 1995. Il ajoute que le produit de l'impôt, issu des résidences secondaires, est en augmentation de 7 818 €

Concernant l'impôt foncier 2022, la base d'imposition a connu une revalorisation de 3.4 % soit un produit supplémentaire de 46 855 €.

Monsieur le Maire explique que la suppression de la Taxe d'Habitation se traduit par une perte de ressources compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont le montant peut être supérieur et c'est le cas de la commune. En ce sens, la commune est « surcompensée ». Un coefficient correcteur calculé par la Direction des Finances Publiques, appelé « coco » permet de neutraliser ces écarts et d'équilibrer les compensations.

Monsieur le Maire ajoute que le produit, après la réforme, génère 100 737 €. Ce dernier repart dans le pot commun de solidarité des communes sous-compensées.

Il conclue avec le produit de la taxe foncière qui reste égal au produit normalement encaissé (Taxe d'habitation + taxe foncière) avant la réforme

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V – Budget primitif 2022 de la ville et du budget « opération de lotissement »

Madame BALDIT, toujours à l'appui d'un document projeté, présente de manière exhaustive les prévisions budgétaires. On retiendra une belle capacité d'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement et résultat d'une gestion rigoureuse des deniers publics. Elle revient sur les projets engagés dans les différents quartiers.

Madame BALDIT remercie l'expertise de Madame la Directrice Générale des Services, attentive aux dépenses et toujours en recherche de partenariats financiers, des élus et des agents qui œuvrent pour la valorisation de la ville.

Le budget de la commune se résume ainsi

Section d'investissement: Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 8 525 415 €

Section de fonctionnement: Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 5 108 305 €

Le budget « opérations de lotissement » s'établit de la sorte :

Section d'investissement: Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 349 857.33 €

Section de fonctionnement: Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 3 763.48 €

Monsieur le Maire remercie Madame BALDIT pour avoir su rendre accessibles les éléments techniques et actes essentiels budgétaires. Le budget total de la



ville s'élève à 13 633 720 € (8 525 415 € en fonctionnement et 5 108 305 € en Investissement).

Monsieur le Maire, pour son dernier budget de « vie de Maire », se félicite de ce prévisionnel ambitieux et de la capacité d'autofinancement retirée de l'exercice précédent soit 2 354 000 €. Il retient et conseille de rester vigilant sur les dépenses de fonctionnement et de savoir réaliser de « bons » investissements. Il remercie Madame la Directrice Générale des Services pour la gestion des deniers publics de la ville ainsi que l'administration pour le travail réalisé aux côtés des élus.

Monsieur le Maire revient sur ce budget « volontariste » qui, fort de l'engagement des élus, a permis de faire de belles réalisations. Il souhaite que « l'on considère notre passé comme une passerelle pour l'avenir ». Il ne faut pas l'ignorer mais ne rien s'interdire et prioriser les projets.

Monsieur le Maire se félicite également du maintien des taux d'imposition. Quant à la réalisation d'un emprunt, il s'agit d'une ligne prévisionnelle. La capacité de désendettement de la ville et en deçà de celle de la moyenne nationale pour une commune de la même strate.

Monsieur le Maire revient sur les projets en cours et à venir : l'achèvement de l'espace « Frida Kahlo », Pise 2030 pour lequel les démolitions de bâtiments industriels ont débuté, la dernière phase de l'éclairage public, les études pour les réalisations dans les différents quartiers de la commune, le Centre Technique Municipal, l'enfouissement des réseaux, la réfection du gymnase des Pelouses, les travaux de proximité et de voirie, l'achat d'une balayeuse et d'un tracteur.

Monsieur le Maire rappelle également les projets portés par les partenaires publics : Habitat du Gard et l'EHPAD Maurice Larguier.

Monsieur le Maire se félicite d'avoir su saisir les opportunités qui se présentaient pour le territoire tel que l'EPIDE. Les dernières rencontres avec les services de l'Etat l'ont éprouvé et ont permis de débloquent certaines situations de blocage administratif. Il conclut par « Un budget contraint mais une belle alchimie sans augmentation d'impôt avec une part d'investissement importante.

Madame ARCANGIOLI prend la parole pour remercier Monsieur le Maire et Monsieur PEREZ pour leur engagement sur le territoire, la tenue des dossiers et le travail en synergie. Elle les remercie également pour l'élaboration de ce budget ambitieux pour la ville. Depuis 1995, de nombreuses réalisations ont vu le jour. Des challenges ont été relevés malgré le contexte parfois difficile. Les équipes successives ont permis, de tirer à chaque fois, le meilleur des uns et des autres avec un attachement au territoire qui ne peut être démenti.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI – Ombrière du Centre Technique Municipal : signature du bail

Monsieur PEREZ revient sur le projet d'installer une toiture solaire sur le futur centre technique municipal et son extension par la société « Les Ribes Sud » filiale de Cévennes Energy. Cette installation permettra de dégager une capacité de 175 KWc.

Pour ce faire, la société « Les Ribes Sud » sollicite :

- L'autorisation de la commune de développer son projet
- L'autorisation de la commune afin de conclure avec elle dans un premier temps une promesse de bail emphytéotique administratif assorti de



constitutions de servitudes et une promesse de bail à construire, puis les actes

associés (le bail) sur des terrains appartenant au domaine public de la commune. Le bail est conclu sous conditions suspensives. A compter de la levée desdites conditions sa durée sera de vingt-cinq (25) années

Le loyer sera réparti sur les deux baux comme suit :

- Trois cent (300) euros la première année puis cent cinquante (150) euros les années suivantes

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII – Demande de subvention au titre des Fonds de concours Alès Agglomération

Madame BALDIT rappelle l'origine juridique des fonds de concours ainsi que les décisions actées par le pacte Financier et Fiscal 2021-2026 validé par l'assemblée délibérante d'Alès Agglomération le 1^{er} juillet 2021. Celui-ci fixe les montants et les modalités d'attribution du fonds de concours pour les communes membres. Pour la commune, l'enveloppe est fixée à 105 354 €.

Madame BALDIT revient sur le projet du Centre Technique Municipal. Le montant total prévisionnel est fixé à 497 600 € HT dont 150 000 € pour l'achat du bâtiment et d'un terrain. Elle propose de déposer auprès d'Alès Agglomération le déblocage de l'enveloppe totale des fonds de concours de la commune.

Le montage financier prévisionnel est le suivant :

Montant prévisionnel de l'opération	497 600 €
Montant prévisionnel des travaux d'aménagement	347 600 € HT
Fonds de Concours d'Investissement	105 354 €
Part communale totale (acquisition et travaux)	392 246

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VIII – Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées de 1^{er} degré

Monsieur le Maire revient sur les termes de la loi n°2004-809 du 1^{er} Aout 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a étendu aux écoles privées, sous contrat d'association, l'obligation de participation des communes au financement de la scolarité des enfants résidants dans leur commune. Elle répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public qui impose, en application de l'article L.442-5 du Code de l'Education, que les dépenses de fonctionnement des classes soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Monsieur le Maire propose de fixer la somme allouée par élève scolarisé à 600 € pour la rentrée des classes de septembre 2022.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IX – Convention Territoriale Globale

Monsieur le Maire explique qu'Alès Agglomération a actualisé son projet de territoire en 2021 et ce, afin de construire une nouvelle politique sociale notamment en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Il ajoute que dans le même temps, la CAF a fait évoluer son mode de contractualisation au niveau national en introduisant une nouvelle convention : la Convention Territoriale Globale Ce nouveau document contractuel concentre les anciens dispositifs qui se sont succédés dans une volonté d'accompagner le développement de l'offre d'accueil sur les territoires et les actions visant à favoriser l'épanouissement des enfants



Monsieur le Maire rappelle qu'Alès Agglomération dispose de la compétence « Enfance ». Elle a décidé de signer une convention territoriale globale avec la CAF afin de privilégier une démarche transversale et globale sur l'ensemble de son territoire.

Monsieur le Maire, propose que la commune, en sa qualité de commune membre, adhère à la démarche portée par Alès Agglomération.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

X - Création d'un poste d'ATSEM au tableau des emplois pour changement de filière

Monsieur le Maire indique que, cette année encore, la collectivité a soutenu une agente dans sa volonté de valider les Acquis de l'Expérience et a obtenu, avec succès le C.A.P. « Accompagnant Educatif Petite Enfance ». Ce diplôme, validé par le Ministère de l'Éducation Nationale permet à l'agente, actuellement adjoint technique, d'évoluer vers la filière médico-sociale au grade d'ATSEM.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'ATSEM au tableau des emplois afin de promouvoir cette agente. Ce changement de filière n'affecte pas le budget de la commune.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XI - Question complémentaire n°1 : Avenant n°1 au lot n°1 et au lot n°4 du marché « aménagement d'un espace de loisirs dans la vallée Ricard » - espace Frida Kahlo

Monsieur PEREZ revient sur le projet d'aménagement d'un espace de loisirs dans la « Vallée Ricard » dénommée Frida Kahlo.

Il indique qu'au cours des dernières réunions de chantier, des modifications sont apparues nécessaires pour une meilleure adaptation au contexte du terrain et pour une rationalisation du fonctionnement des équipements et ce, sur 2 lots :

Lot n°1 : voirie

- Réalisation de travaux supplémentaires : maçonnerie, travaux d'étanchéité du bassin d'agrément, mise en place de barrières
- Modification du projet : remplacement des jeux d'enfants par des jeux d'enfants compatibles aux personnes à mobilité réduite, modification de certaines prestations liées au nouveau bassin d'agrément, ajout de bordure

Monsieur PEREZ ajoute que ces réalisations prolongeront de 3 semaines le délai de livraison et augmentent le prix du marché de 7.68 %. Ledit avenant, d'un montant de 26 518.80 € HT, porte le montant total des travaux à 371 728.30 € HT soit 446 073.96 € TTC.

Lot n° 4 : Espaces verts

-réalisation d'un dispositif d'arrosage automatique, fourniture et mise en place de toile de coco sur les pentes du talus au-dessus des jeux pour enfants, fourniture et mise en place d'un olivier et aménagement paysager, suppression de travaux de confortement des plantations pour la deuxième année après réception des travaux. Ledit avenant introduit un écart de 14.82 % soit une augmentation de 5 913.20 € HT et porte le marché à 45 808.20 € HT soit 54 969.84 € TTC. Le délai de livraison est prolongé de 2 semaines

Monsieur le Maire dit assumer ces choix et leurs impacts. Ils permettront d'accéder aux sites et aux jeux à toutes les personnes à mobilité réduite.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



Question n°2 : Demande de subvention « Côté Jardin, Côté Court »

Monsieur le Maire présente l'action « côté jardin, côté court ». Il s'agit d'un nouveau rendez-vous printanier sur la commune. Il a vocation à promouvoir les cultures locales, alimentaires ou ornementales et favoriser les circuits courts et la mise en avant des productions artisanales, locales et naturelles. Cette journée sera également un moment de convivialité, festif mais aussi un temps de sensibilisation et d'éducation populaire autour de la qualité alimentaire et des circuits courts.

La première édition est fixée au dimanche 1^{er} mai prochain. De nombreux producteurs, exposants et pépiniéristes locaux ont répondu présent à notre invitation. Des ateliers pédagogiques et de cuisines seront également proposés à la population.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à déposer une demande de subvention, d'un montant de 3 000 € auprès du Conseil Départemental pour l'organisation de cette action.

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

XII - Questions diverses

A - **Monsieur PEREZ** indique que les appels d'offres pour les travaux du prochain centre technique municipal vont débiter prochainement

B - **Monsieur le Maire** donne le calendrier des prochaines rencontres Il donne différentes informations : L'édition 2022 de Charbon Ardent rendra hommage à Jacques Prévert

C - **Monsieur le Maire** revient sur l'hommage rendu aux anciens bénévoles du musée du mineur organisé le week-end dernier. Il remercie Monsieur Rémy JOUVERT pour son intervention et la conférence. Un travail de recherche d'une grande qualité. La soirée s'est conclue avec un film réalisé par Marc JOUVE
Monsieur le Maire partage un moment d'histoire, de résilience et d'intelligence réalisé par Madame BILAK, sous la municipalité de Jean AZZOPARDI. Elle présidait le Syndicat d'Initiative auquel s'est substitué la « bulle Tourisme ». Sans compétition, Madame BILAK a versé toutes ses archives et biens au musée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Le Maire de La Grand'Combe
Vice-Président d'Als Agglomération
Vice-Président du Département

Patrick MALAVIEILLE